

La famille du mari, toute catholique, n'avait pas été consultée et le mariage, célébré hors sa connaissance, lui fut tenu caché pendant plusieurs jours, l'époux continuant à vivre, comme auparavant, sous le toit paternel et y revenant régulièrement tous les soirs comme par le passé. Cependant la vérité finit par se faire jour et des procédés furent aussitôt commencés pour attaquer ce mariage et en demander l'annulation.

Le 23 juin, l'interdiction de l'époux est prononcée, sur avis du conseil de famille, pour cause de grande faiblesse d'esprit, et son frère M. le Dr. Laramée est nommé son curateur.

Le 25 août, sur nouvel avis du conseil de famille, ce curateur est autorisé à porter la présente demande contre l'épouse pour faire déclarer ce mariage nul.

Cette action est intentée : 1o. par M. Laramée, père, qui, outre son intérêt de parenté, allègue un intérêt pécuniaire, l'épouse Margaret Evans, ayant intenté contre lui une action pour pension alimentaire de \$300 par an ; et 2o. par M. le Dr. Laramée, en sa qualité de curateur à l'époux interdit.

Les demandeurs allèguent :

1o. Que les époux étaient tous deux catholiques ; que le mari était de la paroisse St-Jacques et la femme de celle de Notre-Dame et qu'ils n'ont obtenu aucune dispense valable de publication de bans ; que leur mariage a été célébré secrètement, hors la connaissance et à l'insu des parents et amis du mari et par un fonctionnaire incompétent ; qu'en conséquence ce mariage est nul à raison du vice et empêchement de clandestinité.

2o. Que la faiblesse d'esprit qui a motivé l'interdiction du dit Marie Joseph Laramée, existait lors de son mariage ; qu'il était faible, craintif, sans volonté et sans énergie ; cédant à toutes les influences et incapable de gouverner sa personne, et que c'est en profitant de ces circonstances que la défenderesse, par l'empire qu'elle avait pris sur lui, par ses manœuvres, ses artifices et même ses menaces, et aussi à l'aide des menaces et de la crainte qu'un des parents de la défenderesse inspirait au dit Marie Joseph Laramée, que ce dernier fut